

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre de Conseillers Afférent au Syndicat 9 En exercice 9 Présent 7 Votant 7	L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER. <u>Présents</u> : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN <u>Excusés</u> : Ludovic LACROIX et Didier SAPET.
Date de convocation : 17/09/2021	
Convention unique en archives, numérisation et RGPD	
Délibération n°17-2021 Séance du 15 octobre 2021	

Le Président rappelle que le syndicat est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Que les élus sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire,

Le Président indique que le règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci,

Le Président informe que ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion, et que le Centre De Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

Le Président informe les membres du bureau Syndical que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le détail des missions figure dans la convention unique. Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le CDG 26 à compter du 1^{er} janvier 2022,
- AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE le président à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

